



Ville d'Evian
LA BEAUTE NATURELLE

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

A déposer au service Education avant le 13 juillet 2017

DESIGNATION DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Ecole : Classe : Date de naissance :

Résidence principale :

DESIGNATION DU OU DES PARENTS RESPONSABLES

PERE	MERE
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
N° Téléphone fixe :	N° Téléphone fixe :
Mobile : Travail :	Mobile : Travail :
Nom et adresse de l'employeur :	Nom et adresse de l'employeur :
.....

IMPORTANT : VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT INTERIEUR AVANT TOUTE INSCRIPTION

HORAIRES - TARIF

15 h 45 – 18 h = 3 plages :	15 h 45 – 16 h	: Récréation, départ des enfants ne restant pas aux activités
	: 16 h – 17 h	: Activités périscolaires et ALAE
	: 17 h – 18 h	: Etude surveillée ou garderie

Les activités sont payantes. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal. Par ailleurs, des pénalités pour absence non signalée, présence sans inscription ou départ tardif de l'enfant peuvent être facturées.

AUTORISATION DE DEPART AVEC PERSONNE HABILITEE

Personne (s) autorisée(s) à reprendre l'enfant le soir (noms, prénoms, tel, lien de parenté) :

.....
.....

AUTORISATION DE SORTIE

Si votre enfant rentre seul après l'accueil périscolaire (uniquement pour les élèves des classes élémentaires), veuillez compléter l'autorisation ci-dessous :

Madame ou Monsieur

.....

AUTORISE mon enfant

.....

à sortir seul de l'accueil périscolaire à 17 h ou 18 h (selon la formule d'inscription choisie)

OUI consulter le règlement intérieur) NON

INSCRIPTION

1. INSCRIPTION REGULIERE ANNUELLE

En cas d'inscription régulière, mettre une croix pour chaque jour et service choisis

JOUR	ATELIER THEMATIQUE *	ALAE	Heure de sortie		
			16 h	17 h	18 h
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					

* Les ateliers thématiques sont proposés par cycle de vacances à vacances dans le cadre d'un parcours éducatif tout au long de l'année. Il n'y a plus de choix possible.

2. – INSCRIPTION OCCASIONNELLE

(uniquement accueil à l'ALAE) sous réserve des places disponibles

Réserver auprès du service Education :

- par mail : courrier@ville-evian.fr (au plus tard, le dernier jour ouvré, la veille avant 9 h)
- en déposant un formulaire de demande de réservation au service Education ou dans la boîte aux lettres au plus tard la veille avant 9 h

Pas de réservation par téléphone

FACTURATION ET REGLEMENTS

Désignation du parent payeur à qui doit être adressée la facture :

Règlements :

- Prélèvement mensuel automatique** (cocher la case. Remplir les formulaires correspondants à demander au service Education et joindre un RIB si première inscription au prélèvement automatique ou changement de coordonnées bancaires)
- Service en ligne (portail familles)**
 Vous avez la possibilité de vous inscrire, de réserver ou de payer vos factures en ligne, sur le site Internet de la Ville d'Evian. Pour utiliser ce service, veuillez cocher la case ci-dessus et noter votre adresse mail. Le service informatique créera votre compte et vous fera parvenir vos codes d'accès à votre adresse mail indiquée ci-dessous

_____ compte déjà créé OUI NON

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer un paiement dématérialisé, vous pouvez nous adresser un chèque ou vous rendre au service Education, 16 rue du Port pendant les horaires d'ouverture.

Pièces à joindre obligatoirement : justificatif de domicile de moins de 3 mois et fiche sanitaire remplie

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du service périscolaire du soir et en accepte toutes les dispositions.

Date :

Signature :